|  |  |
| --- | --- |
| **Nombre de conseillers :**  **- en exercice : 22**  **- présents : 14**  **- votants : 17** | L’an deux mil quinze, le lundi quatorze décembre,  Le Conseil d’administration du service départemental d’incendie et de secours de la Vienne, dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire, à 18 heures, à la direction départementale du service d’incendie et de secours de la Vienne sous la présidence de Madame Marie-Jeanne BELLAMY.  Date de convocation du conseil d’administration : 26 octobre 2015. |
| |  | | --- | | **N° 2015-6-C** | | Présents :  Monsieur Stanislas ALFONSI, directeur de cabinet de Madame la Préfète de la Vienne.  Mesdames Marie-Jeanne BELLAMY, Marie-Renée DESROSES, Laure EHRMANN (suppléante de M. Jean-Marie ROUSSE), Karine JOURNEAU, Pascale MOREAU, Séverine SAINT-PÉ, Véronique WUYTS-LEPAREUX ; Messieurs Jean-Daniel BLUSSEAU, Michel BUGNET, Henri COLIN, Benoît COQUELET, Abderrazak HALLOUMI, Jean-Louis LEDEUX, Benoît PRINCAY, membres du conseil d’administration.  Assistaient à la séance avec voix consultative :  Colonel Matthieu MAIRESSE, directeur départemental des services d’incendie et de secours de la Vienne ; Colonel Etienne LEROY, médecin-chef ; Capitaine Eric PASQUET, Président de l’Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Vienne ; Lieutenant Pascal QUINQUENEAU, Adjudant Stéphane DESROCHES, Adjudant Anthony LAMY, représentants des sapeurs-pompiers ;  Assistaient également à la séance :  Lieutenant-colonel Jérôme GERBEAUX, directeur départemental adjoint ; Lieutenant-colonel Michel GENTILLEAU, chef du pôle compétences et moyens opérationnels ; Lieutenant-colonel David MAILLEFAUD, chef du pôle mise en œuvre opérationnelle ; Monsieur Olivier PICHOT, payeur départemental ; Monsieur Eric DROUAULT, chef du pôle administration-finances ; Madame Nathalie ALEXANDRE, chef du pôle adjoint administration-finances.  Absents excusés :  Mme Lydie NOIRAULT, pouvoir à M. Marie-Jeanne BELLAMY ;  M. François BOCK, pouvoir à Mme Séverine SAINT-PÉ ;  M. Gilles MORISSEAU, pouvoir à M. Abderrazak HALLOUMI ;  Mesdames Isabelle BARREAU-ENON, Rose-Marie BERTAUD, Anne-Florence BOURAT, Sybil PÉCRIAUX, Joëlle PELTIER ; Messieurs Jean-Pierre ABELIN, Gilbert BEAUJANEAU, Jean-Claude BOUTET, Philippe BROTTIER, Dominique CLÉMENT, Olivier KIRCH, Édouard RENAUD, Jean-Marie ROUSSE.  **LE CONSEIL D’ADMINISTRATION**  Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1424-24 et suivants ; |
| |  | | --- | | **OBJET :** | | TARIFICATION DES STAGES DE FORMATION POUR L’ANNEE 2016 |  |  | | --- | | **DOMAINE** | | FORMATION |  |  | | --- | | **MOTS CLEF** | | Formation – recettes – tarification – stage – pédagogique – repas – hébergement |  |  | | --- | | ***SERVICE EMMETTEUR*** | | FORMATION |   **Résultat du vote :**  **- voix « pour » : 17**  **- voix « contre » : 0**  **- abstentions : 0** |

Vu le rapport de Madame la Présidente ;

Considérant les motifs invoqués dans le rapport introductif de Mme la Présidente repris ci-après ;

*Par délibération n°2014-5-F du 21 novembre 2014, le conseil d’administration a, comme chaque année, adapté aux évolutions des charges de personnel et de fonctionnement général de l’école, le barème des tarifs pour les stages destinés au grand public, aux entreprises, administrations et collectivités publiques.*

*Il convient d’adopter le barème de tarifs pour l’année 2016.*

*Ces tarifs sont établis en fonction du bénéficiaire et du contenu du stage.*

*En effet, il y a lieu, compte tenu des coûts exposés, de distinguer les formations théoriques en salles de celles faisant appel à des moyens plus lourds et à des équipements onéreux.*

*Trois catégories de formations sont retenues :*

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Formations - contraintes pédagogiques** | | | |
| **À très fortes contraintes** | **À fortes contraintes** | | **À faibles contraintes** |
| Intervention d’urgence sur véhicules de nouvelles technologies,  Formateurs SR,  MTEA,  OTR. | FI SPP Pratique,  FIA SPV Module Transverse,  FIA SPV Module SAPSR  FIA SPV Module DIV,  FIA SPV Module INC,  FAE Chef d’Équipe,  FAE Chef d’Agrès,  COD,  FDF,  RCH. | RAD,  SDE,  IMP,  Rec EAP,  TRS3,  Équipier de 2nde intervention (ARI),  Préformation PLG,  PSE1 et 2,  Responsable pédago JSP. | FI SPP Théorique,  D1E1,  FAE chef de centre SPV,  TRS1 et TRS2,  SST et Rec SST,  PRAP,  PAE et Rec PAE,  EPI (extincteurs),  Animateur JSP, |

*Les formations, hors forfaits et initiation (PSC1, recyclage PSC1 ; initiation à l’utilisation des défibrillateurs automatisés externes), subissent une augmentation limitée de 1 à 1,15%.*

*Les coûts de l’hébergement, fixés dans le cadre d’un marché, sont révisés annuellement conformément au CCAP.*

*Les tarifs suivants vous sont donc proposés pour les formations dispensées par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Vienne à compter du 1er janvier 2016.*

|  |  |
| --- | --- |
| Organismes bénéficiaires | Montant par personne hébergement en sus  Prix hors taxes net de taxes |
| Tarifs 2016 |
| * Autres SDIS et entreprises privées :   -.Formations à très fortes contraintes pédagogiques et logistiques  - Formations à fortes contraintes pédagogiques et logistiques  - Formations à faibles contraintes pédagogiques et logistiques | **27,30 € (par heure)**  **20,40 € (par heure)**  **15,30 € (par heure)** |
| * Régie de Gaz de la Vienne, collectivités publiques et associations à but non lucratif, particuliers, SDIS du Poitou-Charentes (en dehors du cadre de la convention entre les SDIS du Poitou-Charentes) :   - Formations à très fortes contraintes pédagogiques  - Formations à fortes contraintes pédagogiques  - Formations à faibles contraintes pédagogiques | **21,85 € (par heure)**  **15,30 € (par heure)**  **13,30 € (par heure)** |
| * Pour tous les organismes bénéficiaires :   - PSC1 (tarif unique)  - Recyclage PSC1 (tarif unique)  - Initiation à l’utilisation des défibrillateurs automatisés externes | **60,00 € (forfait par session)**  **35,00 € (forfait par session)**  **18 € / personne** |

Considérant que le coût de l’hébergement sera facturé en sus à raison de :

|  |  |
| --- | --- |
| Prestations | Montant par personne |
| Tarifs 2016 |
| par repas | **11,00 euros** |
| par nuitée comprenant la chambre, le repas du soir et le petit déjeuner | **65,00 euros** |
| hébergement en pension complète par jour | **76,00 euros** |

*En tout état de cause, si ces estimations étaient sous-évaluées, la facturation de l’hébergement se ferait à prix coutant.*

*Il est proposé par ailleurs :*

* *de facturer les frais de gestion pour la mise à disposition des extincteurs au tarif de 27 € ;*
* *de maintenir la réduction à 50% du tarif « faible contrainte » pour les organismes ne faisant pas appel aux formateurs du SDIS de la Vienne pour tous les plateaux techniques de l’école de Valdivienne hors maison à feux, plateau gaz – électricité, parcours Appareils Respiratoires Isolants ;*
* *de maintenir la réduction de 50% du tarif à partir de la deuxième personne d’une même famille (mariés, pacsés ou en concubinage, et enfants) pour les formations et recyclages au PSC 1 ;*
* *d’accorder une réduction de 30%, dans le cadre de la promotion du volontariat, sur les actions de formation dispensées par le SDIS pour leurs propres personnels, aux employeurs privés et publics ayant signé une convention de disponibilité en faveur des SPV sur temps de travail (missions opérationnelles et/ou actions de formation).*

*Cette dernière disposition est applicable pour 10 personnes formées par an maximum et pour les seuls établissements partenaires.*

*Les forfaits de fournitures et de gestion pour la mise à disposition des extincteurs sont exclus de cette disposition sus-indiquée.*

*Pour mémoire, ne ressort pas de ces diverses dispositions, le tarif règlementé national pour l’organisation de stages en faveur de l’Ecole Nationale des Officiers de Sapeurs-Pompiers ou tout autre organisme public dans le cadre de marchés publics.*

*Pour les SDIS autres ceux de la région actuelle de Poitou-Charentes, est maintenue la disposition prévoyant un rabais sur le tarif normal selon le nombre de jours stagiaires annuel (année civile) :*

|  |  |
| --- | --- |
| *De 1 à 49 jours / stagiaires / an* | *100% du tarif normal* |
| *De 50 à 99 jours / stagiaires / an* | *80% du tarif normal* |
| *Pour 100 et plus jours / stagiaires / an* | *60% du tarif normal* |

*Enfin, le SDIS est régulièrement sollicité pour effectuer des prestations de formation externes au profit d’entreprises ou d’autres collectivités. Ce type de prestation n’était pas jusqu’à ce jour tarifé.*

*Il est donc proposé d’appliquer un tarif de 150,00 € par heure d’intervention (cours, colloque, conférence,…). Les frais de déplacement, d’hébergement et de restauration seront à la charge de l’entreprise ou de la collectivité extérieure, sachant que le SDIS s’attachera à rechercher les moyens les plus économiques pour le bénéficiaire.*

*Madame la Présidente demande au conseil d’administration d’approuver ces différentes dispositions.*

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

* De fixer comme suit les tarifs appliqués, à compter du 1er janvier 2016, pour les formations dispensées par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Vienne :

|  |  |
| --- | --- |
| Organismes bénéficiaires | Montant par personne hébergement en sus  Prix hors taxes net de taxes |
| Tarifs 2016 |
| * Autres SDIS et entreprises privées :   -.Formations à très fortes contraintes pédagogiques et logistiques  - Formations à fortes contraintes pédagogiques et logistiques  - Formations à faibles contraintes pédagogiques et logistiques | **27,30 € (par heure)**  **20,40 € (par heure)**  **15,30 € (par heure)** |

|  |  |
| --- | --- |
| Organismes bénéficiaires | Montant par personne hébergement en sus  Prix hors taxes net de taxes |
| * Régie de Gaz de la Vienne, collectivités publiques et associations à but non lucratif, particuliers, SDIS du Poitou-Charentes (en dehors du cadre de la convention entre les SDIS du Poitou-Charentes) :   - Formations à très fortes contraintes pédagogiques  - Formations à fortes contraintes pédagogiques  - Formations à faibles contraintes pédagogiques | **21,85 € (par heure)**  **15,30 € (par heure)**  **13,30 € (par heure)** |
| * Pour tous les organismes bénéficiaires :   - PSC1 (tarif unique)  - Recyclage PSC1 (tarif unique)  - Initiation à l’utilisation des défibrillateurs automatisés externes | **60,00 € (forfait par session)**  **35,00 € (forfait par session)**  **18 € / personne** |

* De facturer le coût de l’hébergement en sus à raison de :

|  |  |
| --- | --- |
| Prestations | Montant par personne |
| Tarifs 2016 |
| par repas | **11,00 euros** |
| par nuitée comprenant la chambre, le repas du soir et le petit déjeuner | **65,00 euros** |
| hébergement en pension complète par jour | **76,00 euros** |

En tout état de cause, si ces estimations étaient sous-évaluées, la facturation de l’hébergement se ferait à prix coûtant ;

* De facturer les frais de gestion pour la mise à disposition des extincteurs au tarif de 27 € ;
* De maintenir la réduction à 50% du tarif « faible contrainte » pour les organismes ne faisant pas appel aux formateurs du SDIS de la Vienne pour tous les plateaux techniques de l’école de Valdivienne hors maison à feux, plateau gaz – électricité, parcours Appareils Respiratoires Isolants ;
* De maintenir la réduction de 50% du tarif à partir de la deuxième personne d’une même famille (mariés, pacsés ou en concubinage et enfants) pour les formations et recyclages au PSC 1 ;
* D’accorder une réduction de 30%, dans le cadre de la promotion du volontariat, sur les actions de formation dispensées par le SDIS pour leurs propres personnels, aux employeurs privés et publics ayant signé une convention de disponibilité en faveur des SPV sur temps de travail (missions opérationnelles et/ou actions de formation).

Cette dernière disposition est applicable pour 10 personnes formées par an maximum et pour les seuls établissements partenaires. Les forfaits de fournitures et de gestion pour la mise à disposition des extincteurs sont exclus de la disposition sus-indiquée ;

* De maintenir, pour les SDIS autres que de la région Poitou-Charentes, la disposition prévoyant un rabais sur le tarif normal selon le nombre de jours stagiaires annuel (année civile) :

Ne ressort pas de ces diverses dispositions, le tarif règlementé national pour l’organisation de stages en faveur de l’Ecole Nationale des Officiers de Sapeurs-Pompiers ou tout autre organisme public dans le cadre de marchés publics.

Fait et délibéré à la direction départementale du service d’incendie et de secours de la Vienne, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme, le 14 décembre 2015.

|  |  |
| --- | --- |
|  | La Présidente du conseil d’administration,  Mme Marie-Jeanne BELLAMY |

LEXIQUE :

Formations à très fortes contraintes :

- Formation à l’intervention d’urgence sur les véhicules de nouvelles technologies

* Formateur SR : formateur secours routier ou FC Formateur SR

- MTEA : Formateur Incendie – Moniteur des Techniques d’Engagement et d’Attaque

- OTR : Formateur Incendie – Outils à Taille Réelle

Formation à fortes contraintes pédagogiques :

- FI SPP Pratique : Formation d’Intégration d’Equipier de Sapeur Pompier Professionnel – Module Pratique

- FI SPV Module Transverse : Formation Initiale d’Equipier de Sapeur Pompier Volontaire – Module Transverse – Equipier Prompt-Secours

- FI SPV Module SAPSR : Formation Initiale d’Equipier de Sapeur Pompier Volontaire – Module SR - Secours Routiers - Module SAP – Equipier Secours à Personnes

* FI SPV Module DIV : Formation Initiale d’Equipier de Sapeur Pompier Volontaire – Module Interventions Diverses
* FI SPV Module INC : Formation Initiale d’Equipier de Sapeur Pompier Volontaire – Module Incendie

- FAE Chef d’Equipe : Formation d’Adaptation à l’Emploi de Chef d’Equipe de Sapeur Pompier

- FAE Chef d’Agrès : Formation d’Adaptation à l’Emploi de Chef d’Agrès de Sapeur Pompier

- COD 1 : Conducteur Engin Pompe

- COD 2 : Conducteur Hors-Chemin

- COD 4 : Conducteur d’Embarcation

- COD 6 : Conducteur Echellier

- FDF 1 : Equipier Feux de Forêts

- FDF 2 : Chef d’Agrès Feux de Forêts

- FDF 3 : Chef de Groupe Feux de Forêts

- RCH 1 : Equipier ou Chef d’Equipe de Reconnaissance Risques Chimiques et Biologiques

- RCH 2 : Equipier ou Chef d’Equipe d’Intervention Risques Chimiques et Biologiques

- RCH 3 : Chef d’Unité Intervention Risques Chimiques et Biologiques

- RAD 1 : Equipier ou Chef d’Equipe de Reconnaissance Risques Radiologiques

- RAD 2 : Equipier ou Chef d’Equipe d’Intervention Risques Radiologiques

- RAD 3 : Chef d’Unité Intervention Risques Radiologiques

- DECONTA : Formation et recyclage au montage et à l’utilisation de l’unité de décontamination

- SDE 1 : Equipier Sauvetage – Déblaiement

- SDE 2 : Chef d’Equipe Sauvetage – Déblaiement

- SDE 3 : Chef de Section Sauvetage - Déblaiement

- IMP 1 : Sensibilisation Intervention en Milieux Périlleux

- IMP 2 : Sauveteur Intervention en Milieux Périlleux

- IMP 3 Chef d’Unité Intervention en Milieux Périlleux

- Rec EAP : Recyclage Encadrant des Activités Physiques et Sportives

- TRS 3 : Certificat Transmission – Chef de Salle

- E2I et RE2I : Formation initiale et recyclage d’Equipier de 2nde Intervention

- PLG 0 : Pré-formation Plongeur

- PLG 1 : Plongeur

- PLG 2 : Chef d’Unité Plongeur

- PLG 3 : Conseiller Technique Plongeur

- PSE 1 : Premiers Secours en Equipe de niveau 1 - Secouriste

- PSE 2 : Premiers Secours en Equipe de niveau 2 – Equipier Secouriste

- Responsable pédago JSP : Responsable Pédagogique de Section de Jeunes Sapeurs Pompiers

Formation à faibles contraintes pédagogiques :

- FI SPP Théorique : Formation d’Intégration d’Equipier de Sapeur Pompier Professionnel – Module Théorique

- D1/E1 : Formation Initiale de Lieutenant de Sapeur Pompier Volontaire : Module D1/E1

- FAE Chef de Centre SPV : Formation d’Adaptation à l’Emploi de Chef de Centre de Sapeurs Pompiers Volontaires

- TRS1 : Initiation Transmission

- TRS2 : Certificat Transmission – Opérateur

- SST et Rec SST : Formation Initiale et Recyclage de Sauveteur Secouriste du Travail

- PSC1 : Premiers Secours Civiques de niveau 1

- PRAP : Prévention des Risques liés à l’Activité Physique

- Formateur PRAP : Formateur Prévention des Risques liés à l’Activité Physique

- PAE et Rec PAE : Pédagogie Appliquées aux Emplois de Moniteur National de Premiers Secours – Niveau 1 et 3

- EPI : Equipier de Première Intervention

- Animateur JSP : Animateur de Section de Jeunes Sapeurs Pompiers

LEXIQUE :

Formations à très fortes contraintes :

- Formation à l’intervention d’urgence sur les véhicules de nouvelles technologies

* Formateur SR : formateur secours routier ou FC Formateur SR

- MTEA : Formateur Incendie – Moniteur des Techniques d’Engagement et d’Attaque

- OTR : Formateur Incendie – Outils à Taille Réelle

Formation à fortes contraintes pédagogiques :

- FI SPP Pratique : Formation d’Intégration d’Equipier de Sapeur Pompier Professionnel – Module Pratique

- FI SPV Module Transverse : Formation Initiale d’Equipier de Sapeur Pompier Volontaire – Module Transverse – Equipier Prompt-Secours

- FI SPV Module SAPSR : Formation Initiale d’Equipier de Sapeur Pompier Volontaire – Module SR - Secours Routiers - Module SAP – Equipier Secours à Personnes

* FI SPV Module DIV : Formation Initiale d’Equipier de Sapeur Pompier Volontaire – Module Interventions Diverses
* FI SPV Module INC : Formation Initiale d’Equipier de Sapeur Pompier Volontaire – Module Incendie

- FAE Chef d’Equipe : Formation d’Adaptation à l’Emploi de Chef d’Equipe de Sapeur Pompier

- FAE Chef d’Agrès : Formation d’Adaptation à l’Emploi de Chef d’Agrès de Sapeur Pompier

- COD 1 : Conducteur Engin Pompe

- COD 2 : Conducteur Hors-Chemin

- COD 4 : Conducteur d’Embarcation

- COD 6 : Conducteur Echellier

- FDF 1 : Equipier Feux de Forêts

- FDF 2 : Chef d’Agrès Feux de Forêts

- FDF 3 : Chef de Groupe Feux de Forêts

- RCH 1 : Equipier ou Chef d’Equipe de Reconnaissance Risques Chimiques et Biologiques

- RCH 2 : Equipier ou Chef d’Equipe d’Intervention Risques Chimiques et Biologiques

- RCH 3 : Chef d’Unité Intervention Risques Chimiques et Biologiques

- RAD 1 : Equipier ou Chef d’Equipe de Reconnaissance Risques Radiologiques

- RAD 2 : Equipier ou Chef d’Equipe d’Intervention Risques Radiologiques

- RAD 3 : Chef d’Unité Intervention Risques Radiologiques

- DECONTA : Formation et recyclage au montage et à l’utilisation de l’unité de décontamination

- SDE 1 : Equipier Sauvetage – Déblaiement

- SDE 2 : Chef d’Equipe Sauvetage – Déblaiement

- SDE 3 : Chef de Section Sauvetage - Déblaiement

- IMP 1 : Sensibilisation Intervention en Milieux Périlleux

- IMP 2 : Sauveteur Intervention en Milieux Périlleux

- IMP 3 Chef d’Unité Intervention en Milieux Périlleux

- Rec EAP : Recyclage Encadrant des Activités Physiques et Sportives

- TRS 3 : Certificat Transmission – Chef de Salle

- E2I et RE2I : Formation initiale et recyclage d’Equipier de 2nde Intervention

- PLG 0 : Pré-formation Plongeur

- PLG 1 : Plongeur

- PLG 2 : Chef d’Unité Plongeur

- PLG 3 : Conseiller Technique Plongeur

- PSE 1 : Premiers Secours en Equipe de niveau 1 - Secouriste

- PSE 2 : Premiers Secours en Equipe de niveau 2 – Equipier Secouriste

- Responsable pédago JSP : Responsable Pédagogique de Section de Jeunes Sapeurs Pompiers

Formation à faibles contraintes pédagogiques :

- FI SPP Théorique : Formation d’Intégration d’Equipier de Sapeur Pompier Professionnel – Module Théorique

- D1/E1 : Formation Initiale de Lieutenant de Sapeur Pompier Volontaire : Module D1/E1

- FAE Chef de Centre SPV : Formation d’Adaptation à l’Emploi de Chef de Centre de Sapeurs Pompiers Volontaires

- TRS1 : Initiation Transmission

- TRS2 : Certificat Transmission – Opérateur

- SST et Rec SST : Formation Initiale et Recyclage de Sauveteur Secouriste du Travail

- PSC1 : Premiers Secours Civiques de niveau 1

- PRAP : Prévention des Risques liés à l’Activité Physique

- Formateur PRAP : Formateur Prévention des Risques liés à l’Activité Physique

- PAE et Rec PAE : Pédagogie Appliquées aux Emplois de Moniteur National de Premiers Secours – Niveau 1 et 3

- EPI : Equipier de Première Intervention

- Animateur JSP : Animateur de Section de Jeunes Sapeurs Pompiers